

## SILVERSHINE S 1500

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000002377      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/21/2018

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : SILVERSHINE S 1500

Code du produit : 053038JD0

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4  
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300  
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:  
From outside US: (001) 352-323-3500  
(First call in English, response in your language is possible)  
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

**Éléments étiquette SGH**

## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.  
P243 Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON

## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

P308 + P313 ou un médecin en cas de malaise.  
En cas d'exposition prouvée ou suspectée:  
Consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une  
poudre chimique ou une mousse anti-alcool  
pour éteindre l'incendie.

**Entreposage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir  
le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au  
frais.

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une  
installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être inscrits sur l'étiquette:

1-Méthoxypropan-2-ol  
2-Méthoxypropanol

**Autres dangers**

Inconnu.

---

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**
**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
1-Méthoxypropan-2-ol	107-98-2	>= 70 - < 90
Aluminium	7429-90-5	>= 20 - < 30
2-Méthoxypropanol	1589-47-5	>= 0.1 - < 1

---

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en  
consultation.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et  
appeler un médecin.

## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Retirez les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

---

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Sable sec  
Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction inadéquats : Poudre ABC  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Eau  
Mousse

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

## SILVERSHINE S 1500

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000002377      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/21/2018

---

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Enlever toute source d'allumage.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Ne pas rincer à l'eau.

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).  
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

---

## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Éviter la formation d'aérosols.
  - Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
  - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
  - Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
  - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
  - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
  - Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
  - Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
  - Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres :
- Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.
  - Réaction avec l'eau en libérant un gaz extrêmement inflammable (hydrogène).
  - Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
  - Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
  - Garder dans le contenant original.
  - Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
  - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
  - Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
  - Défense de fumer.
  - Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
  - Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
  - Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
  - Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter :
- Ne pas entreposer près des acides.
  - Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.
  - Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.
  - Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
  - Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

## SILVERSHINE S 1500

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000002377      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/21/2018

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base		
1-Méthoxypropan-2-ol	107-98-2	STEL	150 ppm 553 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL		
		TWA	100 ppm 369 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL		
		TWA	50 ppm	CA BC OEL		
		STEL	75 ppm	CA BC OEL		
		VEMP	100 ppm 369 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL		
		VECD	150 ppm 553 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL		
		TWA	50 ppm	ACGIH		
		STEL	100 ppm	ACGIH		
		Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
				TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
TWA (Respirable)	1 mg/m <sup>3</sup>			CA BC OEL		
TWA (Poussière)	10 mg/m <sup>3</sup>			CA AB OEL		
VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>			CA QC OEL		
TWA (Respirable)	1 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)			CA BC OEL		
VEMP (Emanations)	5 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)			CA QC OEL		
TWA (Fraction respirable)	1 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH		
TWA (Fraction respirable)	1 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)			ACGIH		

## SILVERSHINE S 1500

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000002377 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/21/2018

2-Méthoxypropanol	1589-47-5	TWA	20 ppm	CA BC OEL
		STEL	40 ppm	CA BC OEL

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.
- En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Lunettes de protection chimique  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Aspect : visqueux  
Couleur : argent  
Odeur : caractéristique  
Seuil de l'odeur : Donnée non disponible  
pH : Donnée non disponible  
Point de fusion/congélation : Donnée non disponible  
Point/intervalle d'ébullition : 120 °C
- Point d'éclair : 35 °C
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible  
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible  
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible



## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible  
Densité relative : Donnée non disponible  
Densité : 1.4 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité : Donnée non disponible  
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible  
Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible  
Température de décomposition : Donnée non disponible  
Viscosité : Donnée non disponible

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Ne pas laisser s'évaporer entièrement.  
Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides  
Bases  
Oxydants

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:****1-Méthoxypropan-2-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,016 mg/kg

---

## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25.8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Mutagénéicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**STOT - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**STOT - exposition répétée**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Autres informations**

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Donnée non disponible

## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.  
En accord avec les règlements locaux et nationaux.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.  
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****IATA-DGR**

- UN/ID No. : UN 1263  
Nom d'expédition : Paint  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

**Code IMDG**

- No. UN : UN 1263  
Nom d'expédition : PAINT  
Classe : 3

## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>
Polluant marin	: non

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

No. UN	: UN 1263
Nom d'expédition	: PAINT

Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
Code ERG	: 128
Polluant marin	: non

---

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

<b>NPRI Composants</b>	: Aluminium
------------------------	-------------

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

LIS	: Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
-----	--

TSCA	: Dans l'inventaire TSCA
------	--------------------------

**Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

---

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme

---

## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  
 CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes  
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
 CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme  
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée  
 CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 03/21/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre

## SILVERSHINE S 1500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000002377	Date de la première parution: 03/21/2018

---

indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F